

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

Patrimoine national

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a adopté la création d'une Fondation Patrimoine national. La Fondation Patrimoine national assistera la Régie des Bâtiments au niveau du maintien du patrimoine national. Le siège de la Fondation sera établi au domaine d'Argenteuil à Waterloo.

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a adopté la création d'une Fondation Patrimoine national. La Fondation Patrimoine national assistera la Régie des Bâtiments au niveau du maintien du patrimoine national. Le siège de la Fondation sera établi au domaine d'Argenteuil à Waterloo.

La Fondation Patrimoine national est créé sous forme d'une institution à but public. En principal, elle sera responsable du maintien et de l'utilisation de tout bien immobilier de l'Etat belge d'importance historique ou architectural remarquable. Les activités de la Fondation concernent la poursuite de la politique actuelle de protection et de restauration de la Régie des Bâtiments. Des exemples de projets de cette nature sont la restauration récente de la Colonne du Congrès, le Musée des instruments de musique, le Mont des arts, la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, la serre Maquet à Laeken, les appartements de Charles de Lorraine, l'abbaye d'Aulne, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, le collège Villers et la Palais des Beaux-Arts. L'acquisition de tels immeubles et l'installation d'œuvres d'art dans les bâtiments en propriété de la Régie des Bâtiments, comme, récemment, lors de l'installation d'œuvres d'art contemporain au palais royal à Bruxelles, feront partie des possibilités via la Fondation. La Fondation jouera un rôle enrichissant, complémentaire par rapport aux institutions régionales existantes actives sur le même terrain, et en matière de protection des monument et des sites. Une concertation intensive et optimale entre les diverses institutions est projetée. La Fondation se limitera à des projets fédéraux dans le cadre du champ d'action de la Régie des Bâtiments. La Régie des Bâtiments sera en effet conseillée par la Fondation Patrimoine national en matière d'acquisition et de restauration de biens immobiliers et mobiliers. L'ensemble important de ses tâches comprendra également la recherche scientifique, l'attribution de prix, la collecte de sponsoring et de subsides et la communication et la promotion. Les fonds propres de la Fondation Patrimoine national seront financés via un subside de la Loterie nationale. M. Etienne Davignon, vice-président de la Société générale de Belgique, et Mme Eliane De Wilde, conservatrice principale du Musée royal des Beaux-Arts, seront également responsables de l'avis au niveau du fonctionnement initial de la Fondation en tant qu'administrateurs. Le siège de la Fondation Patrimoine national sera le domaine d'Argenteuil, à Waterloo. Nouvelle destination pour le domaine d'Argenteuil Sur proposition du Ministre des Entreprises publiques Rik Daems, le Conseil des Ministres a décidé d'installer la Fondation Patrimoine national au domaine d'Argenteuil. Le domaine d'Argenteuil à Waterloo, d'une superficie de 142 ha, propriété de l'Etat via la Régie des Bâtiments, était mis à la disposition de la famille royale de S.A.R. Léopold III. Conformément aux accords, il est à nouveau à la disposition de l'Etat. Il aura ainsi à nouveau un but

public. Domiciliée au domaine, la Fondation Patrimoine national utilisera donc le domaine. Elle pourra mettre le domaine à disposition pour l'organisation d'évènements culturels et sociaux de tout genre. L'entretien et la surveillance du domaine resteront à charge de la Régie des Bâtiments. La Régie sera également responsable de la gestion des forêts et des étangs. Après évaluation, la Fondation Patrimoine national pourra donner la possibilité à d'autres organisations actives sur le plan du patrimoine et de la protection des sites et des monuments de s'installer au domaine. Ainsi, le domaine d'Argenteuil pourra se développer en un centre pour la protection et l'enrichissement du patrimoine national de l'ensemble du pays. Le domaine sera encore mis à disposition pour des assemblées et des réunions de concertation des diverses autorités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe